

Mme PEBREL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 17 juillet 2024 sous réserves d'incidents

**Étude de Maitres JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN,
Notaires associés à CARPENTRAS,
100 Avenue Wilson**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date du 27 août 2014, Madame Marise Léone **PEBREL**, demeurant à CARPENTRAS (84200) route de Caromb 247 chemin de l'Aygues, née à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011), le 27 juin 1932, veuve de Monsieur Eugène Alphonse COCHIN et non remariée. Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 27 avril 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier JEANJEAN, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN 84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 9 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.



Ecrit par Echo du Mardi le 17 juillet 2024

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier JEANJEAN, notaire à CARPENTRAS, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.